Foire aux questions sur l'offre « Promouvoir et S'épanouir »

Q. Qu'est-ce que le programme Promouvoir et S'épanouir ?

R. Promouvoir et S'épanouir est une offre d'inscription qui récompense le dur labeur de la création de votre entreprise Young Living. Les partenaires de marque sont récompensés pour avoir personnellement inscrit et réactivé deux (2), quatre (4) ou six (6) nouveaux clients ou partenaires de marque canadiens avec une commande admissible ou des commandes totalisant 100 VP ou + pendant la période de l'offre.

Q. Combien de temps durera l'offre ?

R. L'offre Promouvoir et S'épanouir se déroulera du mercredi 1er décembre 2021 à minuit (HNR) au vendredi 31 décembre 2021 à 23 h 59 (HNR).

Q. Quels marchés de Young Living peuvent participer à cette offre ?

R. L'offre est offerte à tous les partenaires de marque canadiens actifs de Young Living qui sont en règle pendant la période de l'offre, âgés de 18 ans et plus au moment de l'incitatif, dont l'adresse de facturation principale (figurant à leur compte de partenaire de marque) est au Canada et qui fournissent une preuve de citoyenneté canadienne (chacun étant un « participant »). Cette offre exclut tous les partenaires de marque des marchés de produits non destinés à la revente et est nulle là où elle est interdite. Les partenaires de marque actifs sont les partenaires de marque qui ont fait, auprès de Young Living, un achat d'au moins 50 VP au cours des 12 derniers mois et qui ont signé l'entente des partenaires de marque de Young Living.

Q. Quels types de clients ou niveaux peuvent participer à cette offre ?

R. Les clients ou partenaires de marque de n'importe quel niveau peuvent participer à cette offre, à condition qu'ils satisfassent aux exigences de commande énoncées dans l'offre.

Q. Les clients qui commandent des produits non destinés à la revente peuvent-ils participer à cette offre ?

R. Non. Les clients qui achètent des produits non destinés à la revente ne peuvent pas participer à cette offre.

Q. Les clients des comptes professionnels peuvent-ils participer à cette offre ?

R. Non. Les clients des comptes professionnels ne seront pas admissibles à cette offre.

Q. Comment puis-je obtenir la ou les récompenses Promouvoir et S'épanouir à titre de recruteur ?

R. Vous pouvez obtenir la ou les récompenses Promouvoir et S'épanouir, à titre de recruteur, en inscrivant ou en réactivant personnellement deux (2), quatre (4) ou six (6) nouveaux clients ou partenaires de marque canadiens avec une Commande Standard ou Mensuelle admissible ou des commandes totalisant 100 VP ou + entre le 1er et le 31 décembre 2021.

Q. Qui est considéré comme un membre réactivé pour le programme Promouvoir et S'épanouir ?

R. Un partenaire de marque réactivé doit avoir vu son compte supprimé pour cause d'inactivité (il n'a pas passé de commande d'au moins 50 VP auprès de Young Living pendant une période de 12 mois).

Q. Une nouvelle inscription doit-elle passer deux commandes pour que je (l'inscrit) puisse bénéficier des récompenses Promouvoir et S'épanouir ?

R. Non. Les nouvelles inscriptions doivent passer une Commande Standard ou Mensuelle ou des commandes totalisant 100 VP ou + pendant la période de l'offre pour satisfaire aux exigences d'achat pour une nouvelle inscription.

Foire aux questions sur l'offre « Promouvoir et S'épanouir »

Q. Les récompenses peuvent-elles être achetées ?

R. Pour recevoir gratuitement les récompenses à plusieurs niveaux, les partenaires de marque doivent être admissibles par le biais de l'offre Promouvoir et S'épanouir.

Q. Dois-je être le recruteur des nouveaux clients ou partenaires de marque pour être admissible aux récompenses ?

R. Oui. Vous devez être le recruteur personnel pour vos nouveaux clients ou partenaires de marque inscrits ou réactivés, chacun avec une Commande Standard ou Mensuelle ou des commandes totalisant 100 VP ou + pendant la période de l'offre pour pouvoir prétendre aux récompenses à plusieurs niveaux.

Q. Y a-t-il une limite quant aux récompenses qui peuvent être gagnées ?

R. Oui. Les recruteurs admissibles peuvent gagner les récompenses une fois. Les recruteurs peuvent gagner au maximum un (1) masque au charbon de bois, une (1) huile essentielle de pin de 15 ml, un (1) sac de sport Young Living, un (1) mélange d'huiles essentielles Majestic Canada de 5 ml, un (1) diffuseur Dewdrop, un (1) mélange d'huiles essentielles Sacred Mountain de 15 ml et une (1) huile essentielle d'hélichryse de 5 ml.

Q. Comment et quand les récipiendaires des récompenses seront-ils informés ?

R. Le 10 janvier 2022 ou aux alentours de cette date, les recruteurs admissibles qui se sont qualifiés pour des récompenses seront informés par courriel à l'adresse figurant dans leur dossier. Le courriel contiendra des détails sur la ou les récompenses gagnées et sur la délivrance des celles-ci.

Q. Que se passe-t-il si un membre nouvellement inscrit ou réactivé retourne ou annule sa commande d'inscription ?

R. Les clients ou partenaires de marque canadiens nouvellement inscrits ou réactivés qui retournent les produits de leur première commande pendant la période de l'offre, au plus tard le 31 décembre 2021 à 23 h 59, heure des Rocheuses, ne seront pas comptés comme une inscription admissible.

Q. Comment puis-je suivre mes progrès ?

R. Pour suivre vos progrès, consultez le rapport de qualifications sur la page d'accueil de Promouvoir et S'épanouir à l'adresse youngliving.com/fr_CA. Ce rapport sera mis à jour chaque lundi, mercredi et vendredi, entre 9 h 00 et 10 h 00, heure des Rocheuses, pendant tout le mois de décembre.

Q. Une fois l'admissibilité au programme Promouvoir et S'épanouir confirmée, que se passe-t-il ensuite ?

R. Les recruteurs admissibles verront leur(s) récompense(s) expédiée(s) le mois suivant avec une commande mensuelle admissible de 50 VP ou +, passée entre le lundi 10 janvier 2022 et le mardi 8 février 2022. Assurez-vous que votre adresse est à jour dans le Bureau Virtuel, car vos récompenses seront expédiées par voie terrestre.